

COMMUNE DE SAHUNE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AOUT 2022

ORDRE DU JOUR :

- Délibération / demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental pour les travaux Quartier de la Buze et Quartier St Jean
- Délibération / convention d'attribution de subvention d'investissement (construction cantine Vieux Village)
- Délibération / approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme
- Délibération / création d'un poste d'un nouvel agent technique de renfort
- Révision du prix du branchement au réseau d'eau potable
- Demande de raccordement au réseau d'eau potable
- Gérance camping « les oliviers » / renouvellement contrat
- Avancement des travaux en cours
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Roxane FELIX, Henri GRAUGNARD, Jennifer MOURRE, Christine DUMOTIER, Sandrine PRUD'HOMME

Absents excusés : Philippe ROBIN

Pouvoirs de : Sylvie MAURIN à Marc BOMPARD et de Laurent DROUET à Olivier BRUN

Secrétaire de séance : Olivier BRUN

Le Maire remercie les conseillers présents et Il ouvre la séance.

0 – Approbation du compte rendu du 4 juillet 2022 :

Le compte rendu du 4 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

1 – Délibération / demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental pour les travaux Quartier de la Buze et Quartier St Jean

Dans le cadre du renouvellement et dévoiement du réseau d'eau potable du Quartier de la Buze et du Quartier St Jean, le Schéma Directeur en Alimentation d'Eau Potable a été réalisé avec une estimation financière :

- Le renouvellement et dévoiement du réseau d'eau potable du Quartier la Buze est estimé par le SDAEP à : 96.000 € HT
- Le renouvellement et dévoiement du réseau d'eau potable du Quartier St Jean est estimé par le SDAEP à : 140.000 € HT

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'assistance technique du Pôle d'Ingénierie Eau et Assainissement du Département de la Drôme.

Décision adoptée à l'unanimité.

2 – Délibération / convention d'attribution de subvention d'investissement (construction cantine Vieux Village)

Dans le cadre de l'attribution de la subvention du Département de la Drôme (n° 2022-PCTBDPS11), pour la construction de la cantine scolaire au Vieux village, le Maire explique au Conseil Municipal que la convention d'attribution de subvention d'investissement est une pièce complémentaire du dossier de subvention et lui demande l'autorisation de la signer.

Décision adoptée à l'unanimité.

3 – Délibération / approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme dont l'objet est d'assurer l'installation, l'entretien et la gestion des émetteurs TNT sur le territoire.

Les statuts actuels datent de 1991.

Pour mettre les statuts en conformité avec les retraits et les adhésions de certains membres intervenus depuis cette date, la Préfecture a demandé au Syndicat de procéder aux modifications adéquates et de délibérer sur des statuts actualisés.

Les nouveaux statuts entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral approuvant la modification statutaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires du SDTV afin de les mettre en conformité avec la loi ainsi qu'avec les évolutions de son périmètre géographique.

Décision adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération / création d'un poste d'un nouvel agent technique de renfort

Le service d'entretien de la commune aurait besoin de se doter d'un agent supplémentaire en renfort.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Jean Richaud, habitant de Rémuzat et retraité de la DDE, dont l'emploi du temps pourrait être de 8 heures hebdomadaires (chaque jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h) sur la base d'un CDD.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le contrat de Monsieur Richaud sur la base des échelons 11 (indice brut : 432).

Décision adoptée à l'unanimité.

5 – Révision du prix du branchement au réseau d'eau potable

Jusqu'alors, la commune réclamait un forfait de 500 € pour se relier au réseau d'eau potable communal.

Ces travaux de raccordement devenant davantage coûteux pour la commune, une réflexion doit être menée pour augmenter le prix de cette contribution.

6 – Demande de raccordement au réseau d'eau potable

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un habitant de la commune a formulé une demande de branchement au réseau d'eau potable.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et réfléchit sur la suite à donner.

7 – Gérance camping « les oliviers » / renouvellement contrat

La gérance du camping « les oliviers » ou DSP (Délégation de Service Public) arrive à échéance (contrat du 01/04/2020 au 31/03/2023, renouvelable une fois).

Le prestataire actuel a présenté au Conseil son bilan de fréquentation du camping des trois dernières années.

A l'issue de la visite de la commission « inondation » de la Préfecture qui aura lieu le 29 septembre 2022, le Conseil Municipal se prononcera sur l'éventuel renouvellement du contrat avec le prestataire actuel.

8 – Avancements des travaux en cours

- Quartier du Moulin : reprise des travaux d'alimentation d'eau potable et d'assainissement depuis le 22 août.
- Ecole vieux village : travaux de terrassement effectués par l'entreprise Brun TP pour implanter les locaux de la cantine.
- Ecole du vieux village et appartement : Démantèlement de la citerne fioul et remplacement par une pompe à chaleur.
- Travaux de peinture effectués dans la cantine à l'école maternelle.

9 – Compte rendu diverses réunions

- Projet de la zone urbanisable du village : visite du site par l'Etablissement Public Foncier Epora avec les propriétaires.
- Commission départementale « embellissement » : la visite gratuite des experts a fait apparaître quelques remarques dans l'aménagement général du village.

- Pompage des Berges : après la visite sur site des Ets Michelier, il est à prévoir la réfection électrique du tableau du pompage des Berges.
- Orage de grêle du 24 juin : un devis est en cours d'élaboration pour réparer les dégâts occasionnés sur la toiture du préau de la maternelle. A réception de celui-ci, un dossier d'indemnisation par l'assureur de la commune sera établi.
- Taxe de séjour / tourisme : le reversement par la Communauté des Communes de la taxe de séjour revenant à la commune pourrait, en partie, financer le garde-corps de la passerelle du ruisseau de Merderie en complément d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : afin de financer l'implantation de 3 postes d'incendie et le calibrage des canalisations sur la commune, une subvention a été attribuée pour un montant de 84.276,00 € (total des travaux : 123.970,00 €).
- Nouveau service à Rémuzat : La Mairie de Rémuzat est désormais équipée pour recevoir les demandes de passeport et cartes d'identité. Les usagers seront reçus uniquement sur rendez-vous les après-midis de la semaine. La prise de rendez-vous s'effectuera par mail ou par téléphone (une fiche explicative et d'information est consultable sur le site internet de la commune).

La séance est levée à 23 h

